

Barème honoraires Naura Poquet

IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

Applicable à compter du 27 février 2019, à l'exclusion du neuf (VEFA), COMMERCES ET LOTISSEURS

FINNEIMMO possède des barèmes d'honoraires multiples.

Nos partenaires sont libres d'appliquer leurs propres barèmes de commissions, accessible sur le lien d'une de ses annonces (l'annonce doit correspondre à un mandat pris à compter du 27/02/2019) Le barème pratiqué par nos partenaires ne peut jamais être dépassé : il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017) et s'engagent à satisfaire aux standards qualitatifs établis par FINNEIMMO

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire convenue

Montant	Commission	Montant	Commission
De 1 € à 59 999 €	6 000 € TTC ⁽¹⁾	De 150 000€ à 249 999 €	7% TTC ⁽¹⁾ du prix de vente Arrondi à l'euro inférieur
De 60 000 € à 149 999 €	8% TTC ⁽¹⁾ du prix de vente Arrondi à l'euro inférieur	Plus de 250 000 €	6% TTC ⁽¹⁾ du prix de vente Arrondi à l'euro inférieur

Mandat de recherche

10% TTC du prix de vente TTC

Barème des honoraires neuf, lotisseur

FINNEIMMO applique ainsi la grille tarifaire imposée par le promoteur, lotisseur.

En toute hypothèse, le consommateur est informé que les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur, lotisseur) inclus dans leur prix de vente.

⁽¹⁾ TVA au taux en vigueur de 20% incluse